



36.10
4.25
31.85

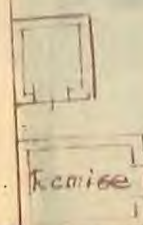
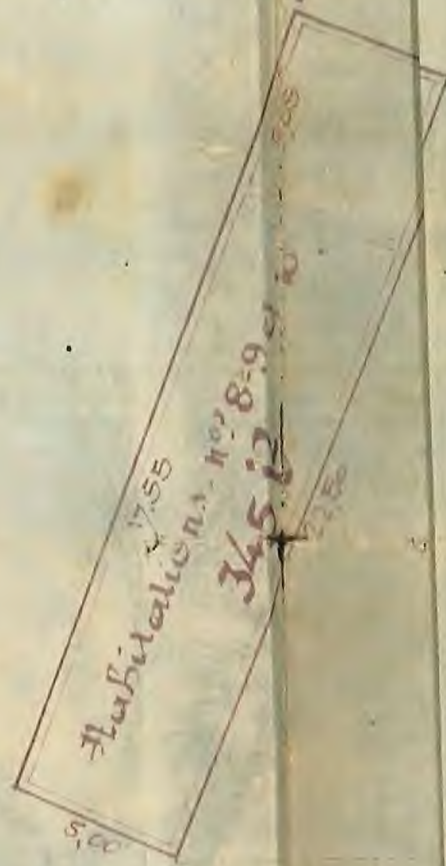
Rivière "La Princesse"

DIVIÈDE
LA PRINCESSE

lignes de clôture

Jardin
de 345 K²

pie n° 345 K² appartenant
à la même des Charbonnages du Centre.



430

36.10

36.80

72.00
17.00
17.00
72.00

72.00

40.67
41.80
42.00
42.10

de 5 mètres

Servitude de passage

Axe de la servitude de passage

58.70

61.45

66.95

Les pie n° 345 K² et pie du n° 345 K²
appartiennent à la même des Charbonnages du Centre.

5.25

5.00

7.40

5.90

5.00

81.80

D. 1.139

Commune de Féronnes-les-Binche.

Plan d'une propriété située dans la cour de l'ancienne
Sucrerie de Féronnes, comprenant:

trois maisonnettes avec jardin
cadastrée section C n° 345 I² et partie du n° 345 K²
d'une contenance totale de 19 a 70 ca
achetée par

M^r et M^{me} Stanislaw Bielecki - Muxholcz.
à la S^{te} A^{me} des Charbonnages du Centre.

Echelle: 1/200

Légende: A, B, C, D, E, F, G, limites du bien vendu

Servitude:

La bande de terrain hachurée de 2^m 50 de largeur en bordure de la
limite AG du bien vendu est grevée d'une servitude de passage au profit de
tout acquéreur d'une parcelle ou partie de parcelle cadastrée
ou l'ayant été sous les n° 345 E² et plus des n° 345 K et 345 I²
appartenant à la S^{te} A^{me} des Charbonnages du Centre.

L'entretien de ce passage incombe aux bénéficiaires.

En échange le bien vendu jouit du droit de passage sur la bande de
terrain reprise au plan sous teinte jaune et permettant à l'acquéreur
d'accéder à la Chaussée.

Fait à Féronnes-les-Binche: le 4 Avril 1966

par le Géomètre Expert Mm. Bouvigné.

M. Bouvigné

Boutry Max.

